#### AR Prefecture

016-251602595-20221209-DELIB61\_2022-DE Reçu le 16/12/2022



# SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

### Comité Syndical du 9 décembre 2022

Délibération n°61/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 25 novembre 2022.

**Membres présents**: messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Michel CARTERET, François NEBOUT, Xavier BONNEFONT [Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Nelly VERGEZ), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	8
Votants	15

## Objet: Cartoon Movie - Mars 2023

Avec près de 900 producteurs, investisseurs et distributeurs issus de 40 pays, le CARTOON MOVIE est le forum européen de coproduction de longs métrages d'animation, un rendez-vous incontournable qui offre aux acteurs du secteur l'occasion de visionner tous les projets de films européens, qu'ils soient au stade de concept, développement ou production. Depuis 2017, l'événement est installé à Bordeaux.

Avec le CARTOON FORUM, le forum toulousain de coproduction dédié aux séries d'animation, l'association internationale CARTOON, organisatrice des deux événements, a pour objectif de structurer et consolider l'industrie européenne du film d'animation.

En effet, le cinéma français d'animation fait preuve d'une vitalité exceptionnelle avec des studios qui recrutent en permanence. C'est le fruit d'une politique publique réussie qui a su créer en France, et spécialement à Angoulême en région Nouvelle-Aquitaine, un environnement stimulant pour l'animation.

#### AR Prefecture

016-251602595-20221209-DELIB61\_2022-DE Reçu le 16/12/2022

lci, les studios, les écoles, les talents sont reconnus dans le monde entier. Ils accueillent et confectionnent le meilleur de la production française et internationale.

C'est dans cette dynamique régionale que CARTOON organise les 23ème, 24ème et 25ème éditions de CARTOON MOVIE [2021, 2022 et 2023] à Bordeaux. La 25ème édition sera organisée au Palais des Congrès de Bordeaux Lac, du mardi 7 au jeudi 9 mars 2023, avec le soutien du Programme MEDIA, du Centre national du cinéma et de l'image animée, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Métropole de Bordeaux.

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis pourrait renouveler, pour cette année, son partenariat avec CARTOON, et apporter un soutien financier annuel d'un montant de 30 000 € pour l'organisation des deux événements CARTOON MOVIE et CARTOON FORUM. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention financière de partenariat signée entre le Pôle Image Magelis et CARTOON.

La présence de participants issus de 40 pays, ainsi que la couverture médiatique remarquable dont bénéficieront le Cartoon Movie et le Cartoon Forum (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribueront au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement international dans l'industrie de l'animation.

Des modalités sont prévues en cas d'annulation des éditions physiques de ces évènements en lien avec un contexte sanitaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe d'un partenariat entre CARTOON et le Pôle Image Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 30 000 € annuel, au titre de l'édition 2023 du CARTOON MOVIE du 07 au 09 mars 2023 à Bordeaux et du CARTOON FORUM du 19 au 22 septembre à Toulouse;
- autorisent Monsieur le Président à :
  - signer la convention financière de partenariat afférente et tous les documents relatifs à ce dossier;
  - conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 16 Déc. 2022 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 16 Déc. 2022 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Décembre 2022

Signé: Le Président

Le Président, Philippe BOUTY

1.030va